

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 décembre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le leader du gouvernement,

Le 24 octobre dernier, le député de Saint-Henri-Sainte-Anne déposait une pétition concernant les délais observés dans la catégorie du regroupement familial. Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec de fixer un seuil pour 2024-2027 permettant que soient traitées en 12 mois ou moins les demandes de regroupement familial, ainsi qu'une modification du seuil actuel pour permettre de rattraper les arriérés d'ici la fin 2023 lorsque leur délai d'attente dépasse les 12 mois.

Pour donner suite à cette demande, nous tenons à préciser que nous sommes très sensibles au stress vécu par les familles en lien avec les délais de traitement. L'approche du gouvernement du Québec est de fixer ses seuils d'immigration de manière à garder un équilibre entre l'accueil pour des raisons humanitaires, le regroupement familial et la nécessité de combler des besoins de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs stratégiques, tout en contribuant à renverser la tendance du français au Québec, et à Montréal en particulier. Nous travaillons par ailleurs à réduire nos délais, et ce, dans l'ensemble de nos programmes.

Comme l'a indiqué la vérificatrice générale du Canada dans son rapport déposé le 19 octobre dernier, des retards importants sont constatés à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour la résidence permanente, et ce dans tous les programmes. Le rapport indique également que le principe du « premier arrivé premier servi » qui devrait prévaloir n'est pas toujours respecté, y compris dans le regroupement familial, ce qui soulève certaines préoccupations.

Le 1^{er} novembre dernier, j'ai annoncé les nouvelles orientations ainsi que les nouveaux seuils pour les années 2024 et 2025. Nous aurons ainsi une nouvelle consultation publique en immigration afin de discuter des seuils pour les années subséquentes. En adoptant cette approche équilibrée sur deux ans, nous permettons au gouvernement de mieux établir les seuils selon les besoins et la capacité du moment. Nous pourrions alors aborder la question du regroupement familial lors de cet exercice qui se déroulera en 2025.

Veuillez accueillir, Monsieur le Leader du gouvernement, mes salutations distinguées,



Christine Fréchette